

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Délégué.e.s,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le préavis n°3-2021 relatif au budget parascolaire de l'Association Scolaire Intercommunale de Cugy et environs (ASICE) pour l'année 2022, pour un total d'excédents de charges de **CHF 468'600.-** (quatre cent soixante-huit mille six cents francs suisses).

Contexte

Selon ses statuts, l'Association Scolaire Intercommunale de Cugy et environs (ASICE) a pour but de répondre aux besoins de la scolarité obligatoire des élèves des degrés 1P à 11S domiciliés sur le territoire des communes associées, conformément aux dispositions légales en la matière, notamment la Loi sur l'enseignement obligatoire du 7 juin 2011 (LEO) et son règlement d'application du 2 juillet 2012 (RLEO). Elle administre et met à disposition les locaux et installations scolaires nécessaires à l'enseignement, les transports scolaires, ainsi que les devoirs surveillés, les cantines scolaires et l'accueil des élèves en dehors des heures d'école. De plus, elle gère et développe d'autres activités à caractère public et régional (service de santé, bibliothèque, etc.).

Etroitement liée aux décisions fédérales et cantonales, l'ASICE se doit de répondre aux évolutions de la société en offrant un accueil parascolaire dans le cadre de l'école à journée continue, conformément à la Constitution du Canton de Vaud (Cst-VD, art. 63a) et la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE).

Pour répondre aux obligations légales en termes d'accueil parascolaires ainsi qu'aux nécessités locales liées aux problématiques jeunesse, le Comité de direction a proposé la création d'un Centre d'animation destiné à l'accueil des élèves de 7P à 11S, avec l'engagement d'un responsable de centre ainsi que d'une animatrice avec fonction de Travailleuse Sociale Hors Mur (TSHM). Le Conseil intercommunal ayant accepté le préavis y relatif en date du 19 novembre 2019, le Centre d'animation a pu ouvrir ses portes lors de la rentrée 2020-2021, tout d'abord sans locaux dédiés puis dès la rentrée 2021-2022 au rez-de-chaussée du Collège du Motty.

Budget parascolaire

Le budget parascolaire regroupe les coûts liés à la gestion administrative et financières des activités parascolaires de l'ASICE et de son personnel en lien avec les cantines et la bibliothèque parascolaire intercommunale. Les coûts liés à la mise à disposition et à la gestion des locaux et du personnel en lien avec le Centre d'animation pour l'accueil des 7P à 11S y figurent également, l'accueil parascolaire 1P à 6P se faisant à l'Unité d'Accueil pour Ecoliers (UAPE) sous l'égide de l'Association pour l'Entraide Familiale et Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et environs (EFAJE).

Le budget parascolaire 2022 se monte à un total de **CHF 468'600.-**, soit une augmentation d'environ 7% par rapport au budget parascolaire 2021.

Selon les projections actuelles, 496 élèves de 7P à 11S seront scolarisés à l'ASICE en 2022 (4 de plus qu'en 2021), conduisant à un coût annuel de l'élève de CHF 945.-/an pour la partie parascolaire.

Finances ASICE - Partie parascolaire		2019	2020	2021	2022
Budgets	710 Autorités et secrétariat ASICE	7 250	8 500	8 500	5 500
	711 Comptabilité	7 250	7 000	7 000	5 000
	712 Accueil parascolaire	22 000	97 100	276 633	319 500
	713 Bibliothèque parascolaire	31 500	40 000	40 000	57 000
	714 Cantine	51 200	77 200	105 600	81 600
	TOTAL BUDGET [CHF]	119 200	229 800	437 733	468 600
	<i>Effectif des élèves 7P-11S</i>	465	484	492	496
<i>Coût estimatif de l'élève</i>	CHF 256	CHF 475	CHF 890	CHF 945	
Comptes	TOTAL COMPTES [CHF]	108 221	180 036		
	<i>Effectif des élèves 7P-11S</i>	469	495		
	<i>Coût réel de l'élève</i>	CHF 231	CHF 364		

Tableau 1 : Evolution des comptes et budgets parascolaires entre 2019 et 2022

Les principales évolutions majeures du budget parascolaire 2022 par rapport à l'année précédente s'expliquent de la manière suivante :

- *Centre d'animation* : l'installation en août 2021 du Centre d'animation au rez-de-chaussée du Collège du Motty occasionne des coûts de location et d'entretien supplémentaires par rapport à la solution provisoire d'utilisation de la cantine du Collège de La Combe en 2020-2021 (+ 53'667.- aux comptes n°712.3160 et n°712.3141). L'installation des locaux ayant été réalisée en 2021, les coûts d'équipement pour l'année 2022 sont moins importants (-9'300.- au compte n°712.3110) ;
- *Bibliothèque parascolaire* : l'augmentation des charges liées au personnel de la bibliothèque (+ 17'000.- au compte n°713.3010) provient d'une correction quant à la répartition des heures de travail entre la partie scolaire et parascolaire, cette dernière ayant été sous-évaluée précédemment ;
- *Cantine* : l'équipement du réfectoire du Centre d'animation pour l'accueil à midi des 7-8P ayant été réalisé en 2021, les frais de mobilier sont fortement réduits (-CHF 24'000.- au compte n°714.3110).

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction de l'ASICE vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégué.e.s, de bien vouloir prendre la décision suivante :

- Vu le Préavis n°3-2021 du 2 septembre 2021 relatif au budget parascolaire 2022 ;
- Ouï le rapport de la Commission de gestion ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Le Conseil intercommunal décide :

- D'approuver le budget parascolaire 2022 conformément au préavis n°3-2021 du 2 septembre 2021 tel que présenté.

Ainsi adopté par le Comité de direction de l'ASICE lors de sa séance du 2 septembre 2021 pour être soumis à l'approbation du Conseil Intercommunal.

Au nom du Comité de direction de l'ASICE

La présidente La secrétaire

F. Roth

C. Bovay

Cugy, le 31.08.2021

Municipale en charge du dossier : Frédérique Roth, Municipale de Cugy

Annexe : Budget parascolaire 2022